

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURO-CYCLES S.A
Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2023 le **jeudi 20 juin 2024** à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ainsi que sur la gestion du groupe.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des bénéfices.
- Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint pour la gestion de l'exercice 2023.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.
- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.
- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant suite à la recommandation du conseil du marché financier.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dûment signée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

La société Euro-Cycles publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 20 Juin 2024.

Projet de la Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 5 354 450 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 4 959 032 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Deuxième Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2023 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2023 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023	: 5 354 450 DT
+Résultats reportés	: 38 243 178 DT

Résultat Distribuable	: 43 597 628 DT
- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	: (2 940 300 DT)

(Soit la distribution de 0.300 TND par action)

Résultats reportés après affectation	: 40 657 328 DT
--------------------------------------	-----------------

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2024.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur)

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. AHMED EL KAFSI Expert-comptable, membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N° 1482 et de la CIN 05512285 entant que Co- Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2024-2025 et 2026, de ce fait son mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2026.

M. AHMED ELKAFSI, Accepte séance tenante sa nomination entant que Co-commissaire aux comptes de la société EURO CYCLES S.A pour les exercices 2024-2025 et 2026, et déclare n'être dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Septième Résolution :

Suite à la vacance du poste d'un administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la société EURO-CYCLES SA, à la recommandation du Conseil du Marché Financier et après avoir été retenu par le comité de nomination, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination du Mr ABDERAZEK LOUATI comme administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société EURO-CYCLES.

Mr ABDERAZEK LOUATI exercera ses fonctions en tant qu'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la société EURO-CYCLES SA pendant la durée restant à courir de son prédécesseur **Mr Ahmed RJIBA** soit pour une durée de 02 ans couvrant les exercices 2024 et 2025 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux votes est adoptée à